



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Justice

Nouvelle loi sur la protection de la jeunesse

Changement de paradigme



> séparation du droit penal des mineurs et de la protection de la jeunesse

fusion de la protection de la jeunesse et de l'aide à l'enfance et à la famille

L'Office national de l'enfance (ONE)



> des missions allant de la prévention à la protection

> une nouvelle priorité: la prévention

L'implication des familles



information et participation des enfants et de leurs parents

priorité aux mesures d'aide volontaires

L'autorité parentale



> le maintien de l'autorité parentale devient la règle

> association des parents en tant que partenaires

Les familles d'accueil



> un nouveau statut pour les familles d'accueil

> prise en compte de la diversité des situations

Un dispositif de qualité



> système d'assurance de la qualité des services

> processus de développement de la qualité

Centre socio-éducatif de l'État (CSEE)



séparation du droit penal des mineurs et de la protection de la jeunesse

un nouveau rôle pour le CSEE: prévention de la délinquance



Séparation du droit pénal des mineurs de la protection des mineurs

> Remplacement de la procédure pénale par la procédure civile

Renforcement des garanties procédurales



- Avocat obligatoire pour les mineurs
- Désignation de l'avocat par le Bâtonnier
- Droit du mineur d'être entendu
- Consultation du dossier

Les mesures judiciaires



- Les mesures visées
- La durée des mesures judiciaires
- Les mesures provisoires

La procédure d'urgence

L'appel des décisions du tribunal de la jeunesse

L'exécution des décisions de justice



- L'Office National de l'Enfance
- Rapports périodiques

Maintien du mineur dans son milieu familial

Autorité parentale



- Principe du maintien de l'autorité parentale auprès des titulaires de l'autorité parentale
- Actes usuels et non usuels
- Autorisation judiciaire pour actes non usuels
- Suspension de l'autorité parentale
- Nomination d'un administrateur ad hoc



Dispositions transitoires dans le cadre de la procédure judiciaire